



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/374
1er août 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 83 e) de l'ordre du jour provisoire*

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : COOPERATION
ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence
de coordination du développement de l'Afrique australe

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE DE COORDINATION DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE	5 - 15	2
A. Historique	5	2
B. Activités de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et coopération avec le système des Nations Unies ...	6 - 14	3
C. Etat du financement des projets	15	4
III. COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA CONFERENCE DE COORDINATION DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE	16 - 137	6
A. Mesures prises par les Etats Membres	16 - 77	6
B. Mesures prises par le système des Nations Unies	78 - 137	18

* A/44/150.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/181 du 11 décembre 1987, intitulée Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, l'Assemblée générale a félicité les Etats Membres et les organes, organisations et organismes des Nations Unies qui avaient accordé une assistance à la Conférence. Elle a également apprécié à leur juste valeur les résultats impressionnants obtenus par la Conférence depuis sa fondation en exécutant des projets qui intéressent tous les principaux secteurs de coopération, et ce malgré les difficultés dues à la politique de déstabilisation et aux actes d'agression de l'Afrique du Sud.

2. L'Assemblée a exhorté de nouveau la communauté internationale à accroître substantiellement son appui financier, technique et matériel à la Conférence afin de lui permettre d'exécuter intégralement ses programmes élargis, qui portaient aussi maintenant sur le commerce intrarégional et sur l'investissement à des fins de production et a invité la communauté des donateurs et autres partenaires coopérants à participer, à un niveau élevé, à la Conférence consultative annuelle de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, qui aurait lieu en janvier 1988 à Arusha, en République-Unie de Tanzanie.

3. Elle a prié le Secrétaire général, après avoir consulté le Secrétaire exécutif de la Conférence, de continuer à intensifier les contacts en vue d'encourager et d'harmoniser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence et de lui présenter à sa quarante-quatrième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

4. Dans ses précédents rapports à l'Assemblée générale (A/38/493, A/39/408, A/40/579 et Corr.1 et A/42/451), le Secrétaire général a déjà fait état des progrès réalisés dans le domaine de la coopération entre le système des Nations Unies et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

II. PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE DE COORDINATION DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

A. Historique

5. Les représentants des Gouvernements de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe, fondateurs de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, ont conçu leur propre système économique régional compte tenu de leurs réalités et expériences socio-économiques et politiques. Afin de garantir la participation active de tous ses Etats membres, la CCDAA a été conçue comme un organe décentralisé capable d'assumer des responsabilités fonctionnelles et opérationnelles par l'intermédiaire de 11 coordonnateurs de secteurs nationaux - chaque secteur étant confié à un Etat membre - chargés de planifier et de mettre en oeuvre les programmes et de consulter les partenaires coopérants de la CCDAA. Les membres de cette dernière ont créé un conseil des ministres qui se réunit deux fois par an et est chargé de la politique d'ensemble de la CCDAA, de sa coordination générale et de la supervision de ces structures institutionnelles. Il fait rapport à la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement - organe suprême de la CCDAA - qui se réunit une fois par an.

B. Activités de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et coopération avec le système des Nations Unies

6. Au cours de la période examinée, le système des Nations Unies et le secrétariat de la CCDAA ont eu des contacts réguliers.

7. Le Secrétaire général a adressé des messages à la Conférence consultative annuelle de la CCDAA qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) à la fin janvier 1988 ainsi qu'à celle de 1989 qui a eu lieu à Luanda (Angola) les 2 et 3 février 1989. Le Secrétaire général était représenté à la Conférence d'Arusha par le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle et à celle de Luanda par le Secrétaire général de la CNUCED.

8. Les réunions d'Arusha et de Luanda ont permis aux représentants du système des Nations Unies et au secrétariat de la CCDAA de tenir des consultations.

Consultations d'Arusha

9. A Arusha, le 31 janvier 1988, les représentants du secrétariat de la CCDAA et de l'Organisation des Nations Unies ont examiné les directives relatives à l'organisation et aux procédures régissant les relations entre les deux entités. Les représentants des deux parties ont étudié les problèmes touchant les opérations et la procédure qui ont été relevés par les coordonnateurs de secteurs de la CCDAA et reconnu la nécessité :

a) De se consulter plus étroitement, de mieux coordonner et préparer les missions des Nations Unies envoyées dans les divers pays membres de la Conférence et d'organiser ces missions par l'intermédiaire des coordonnateurs de secteurs;

b) De revoir les procédures qui régissent les fonds d'affectation spéciale, de les alléger et de faciliter ainsi le versement rapide des fonds et l'exécution des projets;

c) De réduire les délais en ce qui concerne la nomination de conseillers techniques de l'ONU, l'achat et la livraison du matériel des Nations Unies et de veiller à l'utilisation correcte de ce dernier par le personnel de contrepartie afin d'éviter des retards et blocages inutiles;

d) D'améliorer l'échange d'informations entre les conseillers techniques de l'ONU et les coordonnateurs de secteurs de la CCDAA concernant le financement des projets et leur mise en oeuvre;

e) D'assurer la coordination avec les coordonnateurs de secteurs de la CCDAA en ce qui concerne les projets conçus en dehors du cadre de cette dernière mais exécutés par certains organismes des Nations Unies afin d'éviter la réapparition des problèmes de gestion lors du transfert des responsabilités pour l'exécution desdits projets;

/...

f) De continuer à faire participer le système des Nations Unies à la mise en oeuvre des projets formulés avec la collaboration de l'ONU. Si cette participation s'avérait difficile, les organismes des Nations Unies devraient au moins savoir longtemps à l'avance dans quelle mesure ils seront appelés à participer à l'exécution desdits projets;

g) D'envisager très sérieusement le recrutement d'experts de la CCDAA pour les projets exécutés par l'ONU. Un répertoire des experts régionaux a été élaboré à cette fin.

10. Les participants à la réunion d'Arusha ont également examiné des questions se rapportant à l'harmonisation, la rationalisation et la coordination des programmes sectoriels de développement des infrastructures et des entreprises. A ce sujet, il a été suggéré de mettre en place des infrastructures solides et autres liens économiques entre les pays de la CCDAA et leurs voisins au nord. Le secrétariat de la Conférence a estimé que cela entrerait dans le cadre des plans visant à développer et à poursuivre les activités de coopération panafricaine.

Consultations de Luanda

11. A la réunion de Luanda du 5 février 1989, les représentants du secrétariat de la Conférence et du système des Nations Unies ont essentiellement axé les débats sur l'examen des directives relatives à l'organisation et aux procédures régissant les relations entre la CCDAA et le système des Nations Unies et ainsi que de la qualité, du contenu, de la présentation et de la structure des rapports élaborés par la Conférence et le système des Nations Unies.

12. En ce qui concerne les directives relatives à l'organisation et aux procédures élaborées et approuvées lors de la réunion d'Arusha de 1988, les deux entités ont toutes deux estimé que l'application des procédures ne leur avait pas posé de difficultés insurmontables.

13. En ce qui concerne les autres questions abordées, il a été convenu que le rôle des femmes dans le programme d'action de la Conférence, qui faisait partie intégrante de ses activités de développement économique et social, continuerait d'être examiné et renforcé.

14. Il a également été convenu que, tout en poursuivant les efforts visant à aider le Fonds AFRICA à étendre ses secours d'urgence aux Etats de première ligne conformément à son mandat, on insisterait auprès des pays donateurs sur la nécessité de faire en sorte que la collecte de fonds destinés à ce fonds ne se fasse pas au détriment des contributions au programme d'action de la Conférence devant permettre de répondre aux besoins à long terme des Etats membres.

C. Etat du financement des projets

15. Le tableau 1 ci-après indique l'état du financement des projets de la CCDAA en août 1988, par secteur. Si on le compare au financement des projets en août 1987, on constate un accroissement remarquable des activités dans tous les secteurs, sauf dans celui du perfectionnement de la main-d'oeuvre. L'augmentation globale du coût total des projets frôle les 13 %. Le déficit demeure toutefois considérable puisqu'il représente environ 50 % du coût total des programmes.

/...

Financement de la CCDAА en août 1988, par secteur

(En millions de dollars des Etats-Unis)

<u>Secteur</u>	<u>Coût total</u>	<u>Financement extérieur</u>	<u>Financement local</u>	<u>Financement assuré a/</u>	<u>Financement en cours de négociation b/</u>	<u>Déficit c/</u>
Energie	308,14	291,55	16,59	153,69	15,67	138,79
Agriculture	759,99	685,45	74,54	277,38	68,48	414,13
Développement industriel et commercial	1 271,91	1 009,64	262,27	313,23	540,11	418,57
Perfectionnement de la main-d'oeuvre	37,46	37,30	0,16	8,73	2,00	26,73
Extraction minière	73,38	66,27	7,11	33,29	1,90	38,19
Tourisme	12,33	11,72	0,62	7,02	2,22	3,10
Transports et communications	4 719,60	4 216,30	503,30	1 882,30	199,60	2 637,70
Total	7 182,81	6 318,23	864,59	2 675,64	829,98	3 677,21
<u>Pourcentage du coût total</u>		88	12	37	12	51

Source : Rapport intérimaire annuel de la CCDAА, juillet 1987-août 1988.

a/ Ressources locales et extérieures.

b/ Concerne les ressources pour lesquelles il existe une source de financement clairement déterminée et une forte probabilité de conclure un accord de financement dans un délai précis.

c/ Différence entre le coût total et les montants dont le financement est assuré ou en cours de négociation.

III. COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA CONFERENCE DE COORDINATION DU DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE AUSTRALE

A. Mesures prises par les Etats Membres

16. Les mesures prises par les pays donateurs pour donner suite à cette requête pouvaient se résumer comme suit.

Australie

17. Le financement par l'Australie d'un programme élargi d'aide au développement d'un montant de 100 millions de dollars sud-africains échelonné sur trois ans (1987/88-1989/90) en faveur des pays de la CCDAA a été annoncé à la Conférence consultative annuelle de la Conférence tenue en 1986 à Arusha. Les principaux éléments de ce programme étaient l'assistance dans les domaines de la sécurité alimentaire, des transports et communications et autres où l'Australie a un certain avantage comparatif, par exemple, l'éducation.

18. Le programme d'assistance comprend notamment :

a) Un programme de perfectionnement de l'enseignement en Afrique australe. En 1988, l'Australie a fourni une assistance d'un montant de 1,74 million de dollars australiens pour la formation d'enseignants du primaire et secondaire (premier cycle) au Botswana, au Lesotho, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. Devant les résultats tangibles obtenus par le programme, l'Australie a décidé de financer une seconde phase d'un coût d'environ 7 millions de dollars australiens sur trois ans à compter de 1989/90;

b) La création d'un Groupe administratif et technique chargé de la sécurité alimentaire. En 1980, les pays membres de la CCDAA ont identifié neuf secteurs de développement prioritaires aux fins de la coopération régionale. La responsabilité du secteur de la sécurité alimentaire a été confiée au Zimbabwe et un petit groupe administratif et technique chargé de ce secteur a été créé à Harare pour coordonner les divers projets à exécuter dans le cadre d'un programme de sécurité alimentaire régional. L'Australie finance 90 % des dépenses du Groupe ainsi que les services d'un expert australien employé par le Groupe. De 1981/82 à 1988/89, le montant total des dépenses sera de l'ordre de 690 000 dollars;

c) Un programme régional de formation en matière de gestion céréalière. L'Australie finance un programme de formation d'une durée de trois ans (1987/88 à 1989/90) destiné aux cadres moyens et supérieurs des services nationaux de manutention et gestion céréalières de sept pays d'Afrique australe : le Botswana, le Lesotho, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Le programme a été mis au point en consultation avec les responsables de ces services dans le but d'améliorer les capacités de gestion et de doter chacun d'entre eux de moyens autonomes lui permettant de satisfaire ses besoins de formation en cours d'emploi grâce à une formation de type classique et à un appui institutionnel. Le coût total approuvé s'élève à 2 185 000 de dollars australiens, dont 1 250 000 devraient être utilisés d'ici juin 1989;

d) Une étude sur les glissements de terrain sur la ligne ferroviaire Tanzanie-Zambie (Tazara). A la Conférence de la CCDAА en 1986, on avait demandé à l'Australie de réengager le consultant qui avait été recruté en 1981 pour établir le projet de financement des travaux de réfection de la ligne ferroviaire par la Banque africaine de développement. Les travaux de la seconde phase de ce projet auxquels participe l'Australie et qui sont estimés à 800 000 dollars australiens ont commencé et devraient être terminés à la fin de 1989;

e) Une formation en Australie du personnel de TAZARA. Vers la fin de 1988, un montant de 340 000 dollars australiens avait été alloué pour un programme de formation universitaire et universitaire supérieur en Australie portant sur plusieurs années à l'intention des agents de TAZARA en vue d'améliorer leurs compétences dans les domaines de la mécanique et du génie civil et pour des stages de courte durée dans le domaine de l'administration des chemins de fer;

f) Une étude sur le stockage en silos. A la demande des pays de la CCDAА, l'Australie a offert, en 1988, un montant de 25 000 dollars australiens pour financer une étude destinée à déterminer la disponibilité et le coût de matériaux adaptés pour la construction à titre expérimental de silos au Zimbabwe. L'étude comprenait également un rapport sur la possibilité d'utiliser ce type d'installations de stockage dans les pays membres de la CCDAА, dans un premier temps en Zambie, au Zimbabwe et au Malawi.

Autriche

19. Les Etats membres de la CCDAА constituent une région prioritaire pour la coopération de l'Autriche dans le domaine du développement. L'aide autrichienne à ces Etats est pour l'essentiel, bilatérale.

20. Le Vice-Chancelier autrichien a participé à la Conférence annuelle de la CCDAА tenue à Luanda en 1989. L'Autriche a, à cette occasion, annoncé qu'elle renforcerait son assistance dans le domaine des transports, notamment pour la remise en état des lignes ferroviaires de Tazara, Beira, Limpopo et du Botswana. Le montant de cet engagement financier, échelonné sur une période de trois ans, est de 130 millions de schillings. D'autres domaines de coopération sont actuellement à l'étude.

21. Les chiffres ci-après donnent une idée des activités de l'Autriche en matière de coopération pour le développement.

22. L'Autriche a fourni à l'Angola, de 1983 à 1987, une aide d'un montant de 82,8 millions de schillings, dont 18,2 millions sous forme de dons et 64,6 millions sous forme de prêts; 2 000 tonnes de blé ont déjà été fournies pour la campagne 1987/88 et 2 000 autres tonnes sont prévues pour la campagne céréalière 1988/89. L'assistance bilatérale reçue par l'Angola en 1987 au titre de l'aide publique au développement s'est élevée à 17,7 millions de schillings, dont 5,6 millions sous la forme de dons et 12,1 millions de schillings sous la forme de prêts.

23. En 1987, l'aide de l'Autriche au Mozambique a été de 3,3 millions de schillings sous la forme de dons et de 50 millions de schillings sous la forme de prêts. L'aide alimentaire était de l'ordre de 120 millions de schillings

/...

depuis 1980. Les derniers projets concernaient l'élevage, la construction d'abattoirs, la réfection des systèmes de pompage et l'approvisionnement en eau.

24. L'aide de l'Autriche à la République-Unie de Tanzanie a été de 99 millions de schillings sous la forme de dons et de 63 millions de schillings sous la forme de prêts pour la période 1983-1987. L'aide alimentaire a été au cours de la période 1983-1984 d'environ 20 000 tonnes. Les projets sont axés sur l'élevage du bétail, la transformation ou l'expansion des abattoirs, l'extraction du kaolin et le reboisement.

25. Au cours de la période 1983-1987 l'Autriche a fourni au Botswana, au Lesotho, à la Zambie et au Zimbabwe une aide d'un montant total de 99,7 millions de schillings sous la forme de dons.

Brésil

26. Le Brésil a participé à toutes les réunions de la CCDAA et noué des liens étroits avec son Groupe administratif et technique en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports.

27. Dans le domaine de l'énergie, le Brésil se propose de participer avec le Portugal à l'exécution du projet de mise en valeur du bassin du fleuve Cunene. Le Gouvernement brésilien attend l'approbation des nouvelles modalités de sa participation. Le Brésil a offert en outre de développer le système de communication et d'information du Réseau national de l'énergie en Angola. L'Agence brésilienne de coopération a, lors de la Conférence d'Arusha tenue en 1988, déclaré qu'elle serait éventuellement prête à exécuter le projet de mise en valeur des ressources humaines du Bureau de l'énergie de la CCDAA. En outre, trois techniciens du Groupe administratif et technique de la CCDAA et un technicien du Ministère de l'énergie et du pétrole d'Angola se sont rendus en octobre 1988 au Brésil pour solliciter l'aide des autorités pour des projets d'exploitation du charbon et de reboisement. Pour donner suite à cette demande, l'Agence brésilienne de coopération enverra à Luanda une mission pour élaborer les mandats pour l'exécution de ces projets. Le Brésil enverra également cette année à Luanda une mission pour indiquer qu'il aimerait participer à l'exécution d'un programme de construction de très petites centrales hydroélectriques qu'étudie actuellement la CCDAA.

28. Le Brésil a intensifié sa coopération avec le Mozambique dans divers domaines des transports. Une mission du Mozambique s'est rendue au Brésil en janvier 1989 pour examiner les possibilités de coopération dans ces domaines; les modalités de la participation du Brésil à ces projets sont en train d'être examinées au niveau technique avant d'être présentées aux organismes de financement. Une équipe technique s'est rendue au Mozambique en mars 1989 pour élaborer une proposition de projet relative à la reconstruction du port de Nacala. En outre, une équipe brésilienne est attendue à Maputo dans le courant de l'année en vue de la fourniture d'une assistance dans le domaine des transports aériens. Cette visite fait suite aux démarches engagées par une mission du Mozambique qui s'était rendue au Brésil en 1987. Par ailleurs, des dispositions ont été prises pour venir en aide au Mozambique dans le domaine maritime. A cette fin, une équipe d'experts doit se rendre au Brésil dans le courant de l'année.

Danemark

29. le montant total de l'aide bilatérale au développement accordée par le Danemark aux Etats membres de la CCDA, y compris la contribution du Danemark aux projets régionaux de la CCDA, s'élève à environ 900 millions de couronnes danoises par an, essentiellement sous forme de dons, soit environ le tiers du montant total de l'aide bilatérale danoise au développement.

30. Le Ministre danois des affaires étrangères a annoncé, lors de la Conférence consultative annuelle de la CCDA tenue à Arusha en 1988, une contribution de 600 millions de couronnes danoises pour la période 1989-1992. Ce don servira à financer les projets régionaux de la CCDA uniquement, c'est-à-dire ceux qui figurent dans le Programme d'action de la CCDA.

31. En outre, le Danemark fournit une assistance multilatérale et multibilatérale aux Etats membres de la CCDA, notamment par le biais du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et des Communautés européennes.

32. La région des pays de la CCDA bénéficie également de l'aide humanitaire du Danemark.

33. L'Agence danoise de développement international a beaucoup contribué, au cours des dernières années, à renforcer la coopération entre le Danemark et la CCDA ainsi qu'avec ses Etats membres.

34. En janvier 1986, les pays nordiques et les Etats membres de la CCDA ont signé la Déclaration commune sur l'accroissement de la coopération économique et culturelle, connue sous le nom d'Initiative des pays nordiques et de la CCDA. Les projets entrepris dans le cadre de l'Initiative ont été suivis avec une attention particulière et un vif intérêt par les milieux d'affaires et d'autres secteurs au Danemark. L'un d'entre eux est le Fonds NORSAD, qui sera opérationnel en 1989 et qui disposera d'un capital de 200 millions de couronnes danoises. Il aura pour objet de fournir aux coentreprises des pays nordiques et des Etats membres de la CCDA, notamment dans les industries d'exportation, les devises dont elles pourraient avoir besoin pour importer des pièces de rechange et autres facteurs de production nécessaires à leur fonctionnement.

35. Conformément aux priorités définies par la CCDA, une bonne part de l'assistance fournie par le Danemark dans le cadre de la coopération régionale est allouée au secteur des transports, où l'accent est mis sur l'exécution des importants projets de réaménagement et d'expansion des couloirs de transit de Dar es-Salam en Tanzanie et de Beira au Mozambique. L'assistance future sera axée notamment sur la mise en place de systèmes et d'infrastructures de transport complémentaires à l'intérieur qui permettront de mieux utiliser ces deux couloirs.

36. Le Danemark fournit également à la CCDA une aide agricole dans le cadre de la coopération régionale, surtout dans le domaine de la sécurité alimentaire. L'Agence danoise de développement international prévoit également d'accorder une attention particulière au secteur agricole et à d'autres secteurs liés à la mise en valeur des ressources naturelles, surtout à des projets de recherche, de contrôle vétérinaire et à des projets visant à favoriser une utilisation judicieuse des ressources naturelles.

/...

Finlande

37. Les programmes d'aide du Danemark ont été principalement axés sur les transports et les communications conformément aux priorités définies dans la Déclaration commune sur l'accroissement de la coopération économique et culturelle adoptée à Harare en 1986. Il convient de mentionner, dans le secteur des transports, les projets de réfection et de réaménagement du couloir de Beira, du terminal de conteneurs de Nacala au Mozambique et du port de Dar es-Salam. Le chiffre indicatif de planification alloué à l'aide au secteur des transports et communications pour la période 1989-1992 s'élève à 570 millions de markkaa (135 millions de dollars). Le programme d'assistance de la Finlande à la CCDAA met également l'accent sur d'autres domaines comme l'exploitation forestière et minière et l'environnement. La Finlande a lancé en 1988 un programme coûteux d'éducation et d'exploitation forestière d'un montant total d'environ 40 millions de dollars. La coordination et le financement du projet d'assistance technique des pays nordiques au Groupe de coordination du secteur minier de la CCDAA sont assurés par la Finlande (et la Suède). Le Plan d'action pour la mise en valeur du fleuve Zambèze constitue, dans le domaine de l'environnement, l'un des projets les plus importants du programme d'assistance de la Finlande à la CCDAA. La Finlande participe en outre à des projets météorologiques dans la région de la CCDAA.

38. La Déclaration commune de Harare met l'accent sur la nécessité d'aider les Etats membres de la CCDAA à renforcer leurs capacités de production. Un certain nombre d'études préparatoires, de séminaires, d'ateliers et de stages de formation ont été organisés à cet effet par les pays nordiques. Des études sur la fiscalité, l'accueil réservé aux investisseurs et les systèmes de garantie des exportations ont été réalisées et un certain nombre de séminaires et de stages de formation dans le domaine de la promotion commerciale ont été organisés. L'absence de monnaies convertibles a été perçue comme une entrave à la création de coentreprises de production et à vocation exportatrice entre les pays nordiques et les Etats membres de la CCDAA, d'où l'idée émise de créer un fonds spécifique. Les ministres des pays nordiques et des Etats membres de la CCDAA ont décidé, lors de la réunion consultative annuelle qui s'est tenue en janvier 1988 à Arusha (Tanzanie), de créer un fonds spécial autorenouvelable, le Fonds NORSAD, et de le doter d'un capital initial de 200 millions de couronnes danoises (28 millions de dollars E.-U.), et où la part de la Finlande serait d'environ 20 %. Le Fonds NORSAD deviendra opérationnel au début de 1990.

39. La CCDAA et ses Etats membres ont bénéficié au cours des cinq dernières années d'un tiers de l'aide bilatérale accordée par la Finlande. Leur part, en 1989, correspond à environ 500 millions de markkaa (120 millions de dollars E.-U.). Ces fonds couvrent également le financement de la coopération régionale avec la CCDAA, qui est passé de 70 à 100 millions de markkaa par an au début de l'année. La Namibie s'est en outre vu allouer également, au début de l'année, un montant séparé de 40 millions de markkaa (10 millions de dollars E.-U.). La Finlande a, en 1988, passé par profits et pertes un crédit de développement d'un montant de 30 millions de markkaa accordé à la République-Unie de Tanzanie et également allégé sa dette de 141 millions de markkaa correspondant à un reliquat de crédits à l'exportation. Le Mozambique a également bénéficié d'un allègement de sa dette de 13 millions de markkaa. La Finlande a fait, en 1988, une annonce de contributions de 45 millions

/...

de markkaa pour la Zambie et de 40 millions pour le Mozambique, dans le cadre du Programme d'assistance spéciale de la Banque mondiale. L'aide humanitaire à l'Afrique australe a été de 34 millions de markkaa pour la South West Africa People's Organization (SWAPO), the African National Congress et les fonds et programmes des Nations Unies et de 7,4 millions de markkaa pour le Mozambique. La Finlande a annoncé une contribution de 2 millions de dollars lors de la Conférence sur l'aide d'urgence au Mozambique, tenue à Maputo en avril 1988.

France

40. La France a continué à mener activement des activités d'assistance technique, bilatérale et régionale, en faveur des pays de la CCDA. Sur le plan bilatéral, la France a financé au Botswana, au Lesotho, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe des projets d'un montant total de 21 531 000 francs en 1987 et de 24 685 000 francs en 1988. Le coût total du programme régional a été de 3 903 000 francs en 1987 et de 3 887 000 francs en 1988. Ce programme s'ajoute au programme d'assistance financé par l'intermédiaire de l'African National Council for Southern African Countries, qui s'est élevé à 8 millions de francs en 1987 et à 7 915 000 francs en 1988.

41. Le programme d'assistance technique de 1988 était axé sur quatre principaux secteurs, à savoir les transports ferroviaires, l'énergie, l'exploitation minière et l'agriculture. Cette assistance a été fournie sous la forme de compétences, de recherches et d'études, de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre, ainsi que de soutien logistique. Le programme devrait se poursuivre avec la même intensité en 1989.

République fédérale d'Allemagne

42. La promotion de la coopération régionale constitue l'un des principaux objectifs de la République fédérale d'Allemagne en matière de développement. C'est ainsi que depuis 1981, un montant total de 57,5 millions de deutsche marks a été alloué à la CCDA pour des projets régionaux spécifiques, essentiellement sous forme d'assistance technique.

43. En 1988, pour la première fois, une aide importante à la CCDA - 25 millions de deutsche marks - a pris la forme d'un apport financier. Parallèlement, le volume de la coopération technique est passé de 5 millions à 10 millions de deutsche marks.

44. Pour 1989, la République fédérale d'Allemagne s'est engagée à accorder à la CCDA à nouveau 25 millions de deutsche marks au titre de l'aide financière et 10 millions de deutsche marks sous forme d'assistance technique. De tous les programmes de coopération régionale de la République fédérale d'Allemagne, le programme entrepris avec la CCDA est donc le plus important.

45. Indépendamment de cette aide régionale proprement dite, la RFA soutient les pays membres de la CCDA par le biais de programmes de développement bilatéraux qui, souvent, ont une incidence régionale. Entre 1980 et 1987, les Etats membres de la CCDA ont bénéficié d'un total de 3,3 milliards de deutsche marks au titre de l'assistance financière et technique.

/...

Ghana

46. Le Ghana a contribué pour 500 000 dollars au Fonds AFRICA en faveur de la CCDAA.

Islande

47. En 1988, l'Islande a été désignée par les pays nordiques pour centraliser les activités touchant la pêche dans le cadre de l'Initiative commune des pays nordiques et de la CCDAA. En conséquence, un expert en halieutique de l'Organisme islandais de développement international travaille depuis juillet 1988 au Groupe de coordination de la pêche établi par la CCDAA au Malawi. Un deuxième expert islandais sera recruté et affecté au Malawi dans le courant de cette année. L'Islande a alloué un total de 600 000 dollars à ce projet pour la période allant de 1989 à 1991, en prévoyant la possibilité d'accroître sa contribution à ce projet particulier. Par ailleurs, elle participe aux projets entrepris conjointement par les pays nordiques et la CCDAA concernant le centre de ressources génétiques et la coopération culturelle.

Japon

48. Le Japon considère que les efforts déployés par les pays de l'Afrique australe en vue de leur développement économique et social sont indispensables à la stabilité et à la prospérité de la région.

49. Il continuera à fournir une assistance bilatérale et multilatérale aux pays membres de la CCDAA dans des domaines prioritaires tels que l'agriculture, la santé, les transports et les communications.

50. Au cours des cinq dernières années (1983 à 1987), l'aide publique au développement du Japon en faveur des pays membres de la CCDAA a plus que doublé, atteignant 170 millions de dollars en 1987. Le Japon renforcera cette assistance et en améliorera la qualité en augmentant l'aide à fonds perdus.

51. Le Japon enverra une mission officielle dans les pays membres de la CCDAA afin de les familiariser avec le système d'aide japonais.

52. L'aide bilatérale du Japon aux pays membres de la CCDAA en 1987 et 1988 est ventilée de la façon suivante :

Pays	Exercice budgétaire	Nature de l'assistance	En millions de dollars des Etats-Unis
Botswana	1987	Prêt	19,56
Lesotho	1987	Don	1,04
		Assistance technique	0,07
	1988	Don	0,59
	Malawi	1987	Prêt
Don			12,89
Assistance technique			4,54
	1988	Don	8,09
	Mozambique	1987	Don
Assistance technique			0,12
	1988	Don	37,28
	République-Unie de Tanzanie	1987	Don
Assistance technique			13,62
	1988	Don	33,98
	Swaziland	1987	Assistance technique
Zambie	1987	Don	42,84
		Assistance technique	9,98
	1988	Don	25,95
	Zimbabwe	1987	Don
Assistance technique			1,83
	1988	Don	11,31

53. L'aide accordée par le Japon aux pays membres de la CCDA par des voies multilatérales se répartit ainsi :

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement)
 - 300 000 dollars des Etats-Unis;

/...

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
(projets de terrain) - 1 400 000 dollars des Etats-Unis;

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
(projets financés par le Fonds d'affectation spéciale) - 450 000 dollars des
Etats-Unis.

Nouvelle-Zélande

54. La Nouvelle-Zélande a mis en oeuvre, en faveur des pays membres de la CCDA, des programmes d'aide bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Au niveau bilatéral, elle a en cours des programmes d'aide au Botswana, à la République-Unie de Tanzanie, à la Zambie et au Zimbabwe, qui ont représenté au total 603 000 dollars néo-zélandais pour la période allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989. Sur le plan régional, elle a approuvé un programme d'un coût de 150 000 dollars néo-zélandais en faveur de la CCDA. Elle a en outre approuvé l'exécution d'un programme d'assistance représentant un montant total de 275 000 dollars néo-zélandais par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du programme de téléenseignement du Commonwealth en République-Unie de Tanzanie.

55. Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande a accordé 188 000 dollars des Etats-Unis sous forme de subventions à des organisations non gouvernementales pour des projets exécutés dans les Etats de première ligne, et elle a maintenu sa contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (20 000 dollars des Etats-Unis), au Fonds des Nations Unies pour la Namibie (20 000 dollars des Etats-Unis) et au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (40 000 dollars des Etats-Unis).

56. Durant les exercices budgétaires 1987/88 et 1988/89, la Nouvelle-Zélande a apporté une aide financière non liée de 100 000 dollars des Etats-Unis à la CCDA. Elle maintiendra en principe cette aide au même niveau au cours de l'exercice 1989/90. Par ailleurs, elle a accueilli en 1988 le Président du Conseil des ministres de la CCDA. En outre, elle était représentée aux conférences consultatives annuelles de la CCDA tenues à Arusha en janvier 1988 et à Luanda en février 1989.

Norvège

57. En 1988, le Gouvernement norvégien a versé au Programme d'action de la CCDA un don de 170 millions de couronnes norvégiennes, y compris ses contributions au titre de l'Initiative commune des pays nordiques et de la CCDA.

58. Dans le cadre de l'aide bilatérale, l'aide norvégienne au développement en faveur des pays membres de la CCDA s'est élevée à 874,5 millions de couronnes norvégiennes.

59. L'aide accordée aux pays de la région sous d'autres formes a atteint 388,5 millions de couronnes norvégiennes : fonds affectés à des programmes multilatéraux et bilatéraux, à des programmes en cofinancement et à des secours d'urgence.

/...

60. L'aide de la Norvège aux pays membres de la CCDAA a donc représenté en 1988 un total de 1 milliard 434 millions de couronnes norvégiennes.

Suède

61. Le 19 avril 1989, le Parlement suédois a approuvé la proposition du Gouvernement d'allouer 210 millions de couronnes suédoises à la CCDAA durant l'exercice budgétaire 1989/90. Lors de la conférence consultative annuelle de la CCDAA tenue à Luanda du 1er au 3 février 1989, la Suède s'est engagée à continuer de financer la remise en état des principaux "corridors" de transport ainsi que des voies d'accès à la mer pour les Etats sans littoral membres de la CCDAA. Le Gouvernement suédois estime que, dans ce domaine, il faudrait mettre l'accent davantage sur l'exploitation et l'entretien ainsi que sur la formation de la main-d'oeuvre locale.

62. Une partie de la contribution suédoise sert à élargir la coopération économique et culturelle entre les pays nordiques et les Etats membres de la CCDAA. Un accord a été conclu en vue de la création d'une facilité de crédit autorenouvelable - le Fonds NORSAD - qui doit permettre de remédier à la pénurie de devises étrangères lors de l'établissement de coentreprises.

63. Plus de la moitié de l'assistance bilatérale suédoise, soit quelque 3,5 milliards de couronnes suédoises pour l'exercice budgétaire 1989/90, est destinée aux pays membres de la CCDAA. Ce chiffre inclut l'aide au titre de programmes bilatéraux ainsi que les secours d'urgence, le soutien apporté à des projets d'organisations non gouvernementales, l'aide humanitaire, notamment aux mouvements de libération, et les mesures spéciales d'allégement de la dette en coopération avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Le Mozambique est le pays qui a bénéficié du plus gros volume d'aide de la part de la Suède en 1988/89 (700 millions de couronnes suédoises).

64. La Suède exécute des programmes bilatéraux de coopération pour le développement avec tous les Etats de première ligne, l'ANC et la SWAPO.

Union des Républiques socialistes soviétiques

65. Fidèle aux principes de sa politique étrangère et de sa nouvelle pensée politique, l'Union soviétique a toujours soutenu les efforts déployés par les pays africains pour vaincre le sous-développement et parvenir à une véritable autosuffisance économique. En conséquence, elle fournit aux pays de l'Afrique australe une assistance économique et technique tant au niveau multilatéral - dans le cadre du Fonds AFRICA - que bilatéral, contribuant ainsi à l'édification d'économies nationales autonomes dans les Etats membres de la CCDAA.

66. Depuis le démarrage des activités de la CCDAA jusqu'au début de 1988, l'aide bilatérale soviétique aux Etats membres de la CCDAA a représenté au total, suivant les méthodes de calcul de l'ONU, 1 milliard 752 millions de roubles (2 milliards 870 millions de dollars des Etats-Unis), y compris une aide non remboursable s'élevant à près de 100 millions de roubles (145 millions de dollars des Etats-Unis).

/...

67. L'un des principaux aspects de la coopération économique de l'Union soviétique avec les pays de l'Afrique australe porte sur la mise en place de moyens de production qui puissent constituer une base matérielle et technique permettant des ajustements structurels, la reconstruction de l'équipement technique et la réduction des déséquilibres qui existent à l'intérieur des économies des pays de la région. Actuellement, l'Union soviétique contribue, par le biais de l'aide bilatérale, à l'exécution de quelque 70 projets entrepris dans cette région dans divers secteurs économiques, tels que l'industrie, l'énergie et l'agriculture.

68. L'assistance fournie pour la formation de personnel qualifié tient une place particulière dans la coopération entre l'Union soviétique et les pays membres de la CCDA. Rien qu'en 1987/88, un millier de ressortissants des pays membres de la CCDA ont terminé leurs études dans des établissements d'enseignement soviétiques. Aujourd'hui, plus de 4 000 étudiants originaires de ces pays étudient dans des établissements d'enseignement spécialisés secondaires et supérieurs. En outre, à partir de 1989, l'Union soviétique a prévu d'assurer la formation de 30 personnes par an grâce à des bourses offertes directement à la CCDA.

69. En ce qui concerne la contribution non remboursable soviétique au Fonds AFRICA (représentant au total plus de 100 millions de dollars des Etats-Unis), l'Union soviétique a affecté dans les pays de première ligne membres de la CCDA plus de 600 spécialistes (médecins, enseignants et spécialistes de la formation, ainsi que spécialistes de la réfection des ponts, de l'exploitation des ports et des centrales électriques). Son aide est également utilisée en partie pour l'établissement et l'équipement de centres de formation professionnelle et technique au Botswana, en Zambie et au Zimbabwe, pouvant accueillir jusqu'à 1 200 étudiants en vue d'une formation spécialisée. Il est prévu de transformer ces centres en centres régionaux pour répondre aux besoins en personnel spécialisé de tous les pays membres de la CCDA.

70. En outre, le Gouvernement soviétique a, d'une part, décidé d'augmenter sa contribution non remboursable au Fonds AFRICA et, d'autre part, fourni en 1989 à la SWAPO des quantités importantes de denrées alimentaires, de médicaments, de matériel automobile et autres biens de consommation, représentant une valeur totale de 1,6 million de dollars des Etats-Unis.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

71. Le Gouvernement britannique finance pour 60 millions de livres sterling des projets exécutés dans les pays membres de la CCDA, essentiellement dans le secteur des transports qui concernent le Corridor Nord reliant le Malawi au port de Dar es-Salaam, les réseaux ferroviaires de Beira et de Nacala, l'administration portuaire de Maputo et la voie ferrée du Limpopo; l'engagement du Gouvernement britannique est de 14 millions de livres sterling pour la première phase de ce projet, et de 15 millions pour la deuxième phase.

72. Depuis août 1986, le Gouvernement britannique a accordé plus de 142 millions de dollars des Etats-Unis à la République-Unie de Tanzanie pour le financement d'un programme de réforme économique décidé conjointement par les deux gouvernements. Sur ce montant, 15 750 000 dollars ont été utilisés dans le cadre du Fonds spécial

d'aide à l'Afrique subsaharienne de la Banque mondiale et 95,4 millions sont utilisés au titre de l'aide sectorielle et du soutien à la balance des paiements. Le reste est destiné à l'aide aux projets à long terme. Par ailleurs, le Royaume-Uni fournit environ 12 millions de dollars des Etats-Unis par an par le biais d'un programme continu de coopération technique. Le programme d'aide du Royaume-Uni au Zimbabwe est surtout axé sur le développement rural, la fourniture de pièces de rechange et de matières premières pour l'industrie, et sur la formation. En outre, le Royaume-Uni collabore avec la Banque mondiale à la mise en oeuvre d'un projet de santé familiale. Pour la période 1980-1987, l'aide britannique au Zimbabwe s'est élevée à 332,5 millions de dollars des Etats-Unis.

73. Le programme d'aide britannique en faveur du Botswana vise essentiellement à répondre aux besoins de ce pays en main-d'oeuvre qualifiée. Environ 200 experts britanniques travaillent au Botswana et quelque 120 nouvelles bourses de formation sont offertes chaque année. Ce programme prévoit également une aide en personnel au Malawi et à la Zambie dans les secteurs des communications et de l'agriculture. Après la conclusion, en 1988, d'un accord entre le Malawi, le FMI et la Banque mondiale portant sur un programme de réformes économiques, le Royaume-Uni a fourni plus de 60 millions de dollars des Etats-Unis en versements rapides au titre de l'aide.

74. Le Royaume-Uni finance quatre des projets régionaux de transport entrepris au Mozambique et aide ce pays à résoudre ses graves problèmes économiques en lui fournissant des pièces de rechange et du matériel pour la remise en état de son industrie. En 1989, le Gouvernement britannique s'est engagé à verser une somme supplémentaire de 10 millions de livres sterling à titre d'aide aux programmes. L'aide alimentaire britannique au Mozambique et le secours aux sinistrés totalisent 36,8 millions de livres sterling depuis le début de 1987.

75. L'aide britannique au Lesotho a pour objectifs la création d'emplois et de revenus et une meilleure mise en valeur des ressources humaines. L'aide financière est affectée à des projets de construction routière, d'exploitation forestière, de santé et de petites industries. Au Swaziland, le Royaume-Uni met en oeuvre d'importants programmes de formation et de mise en valeur des ressources humaines, et contribue à un projet d'alimentation de milliers de ménages ruraux en eau potable. En 1988-1989, le Royaume-Uni a également fourni du matériel de transport et de communication aux troupes du Malawi, du Zimbabwe et de la Tanzanie déployées au Mozambique ainsi qu'aux forces armées mozambicaines.

76. En vertu de la dernière Convention de Lomé, qui porte sur la période 1986-1990, la CE a alloué près de 962,5 millions de dollars des Etats-Unis, prélevés sur le sixième Fonds européen de développement, aux Etats membres de la CCDA et environ 134 750 000 dollars des Etats-Unis aux projets régionaux de la CCDA. La contribution britannique à cette aide représentera quelque 182 millions de dollars des Etats-Unis. Les pays membres de la CCDA bénéficieront encore d'autres formes d'assistance de la CE - octroi de ressources financières à des conditions de faveur, transferts au titre du STABEX, projets dans le cadre du SYSMIN, secours d'urgence, aide alimentaire, etc. - auxquelles le Gouvernement britannique contribue pour environ 20 %. Par ailleurs, il fournit 131 250 000 dollars des Etats-Unis parallèlement au Fonds spécial d'aide à

/...

l'Afrique subsaharienne de la Banque mondiale et 12 250 000 dollars des Etats-Unis au Programme spécial de contributions volontaires pour l'Afrique entrepris par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

77. Le Gouvernement britannique a accueilli avec satisfaction la conclusion, au sommet de Toronto en juin 1988, de l'accord visant à alléger le poids de la dette pour les pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne et a demandé instamment au Club de Paris d'en arrêter les modalités le plus rapidement possible.

B. Mesures prises par le système des Nations Unies

1. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique

78. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a participé à la huitième Conférence consultative annuelle de la CCDAА tenue à Luanda du 1er au 3 février 1989 sur le thème "SADCC: productive sectors - Engine of growth and development". La Conférence consultative a été précédée de réunions de groupes de travail sectoriels le 1er février 1989. La CEA était représentée à deux de ces réunions, à savoir celle concernant le secteur de l'énergie et celle consacrée au secteur des transports et des communications.

79. S'agissant des transports et de communications, la CEA a informé le groupe de la CCDAА de ses activités en qualité d'organisme chef de file pour la préparation de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique. Lors de l'élaboration des programmes et des activités de la Décennie, il convient de tenir compte de l'expérience et des programmes de développement de la CCDAА. Il a été proposé d'établir des contacts entre la CEA et la CCDAА de façon à identifier des questions d'intérêt et projets communs dans le cadre du programme de la Décennie.

80. Les consultations entre la CEA et le groupe de l'énergie de la CCDAА ont été les premiers contacts d'ordre technique entre les deux organes dans le secteur de l'énergie. Par ailleurs, la CEA a participé à l'atelier sur l'électricité dans la région de la CCDAА, qui s'est tenu à Mbabane du 6 au 9 mars 1989. Cet atelier à l'intention du personnel d'encadrement a porté sur la situation et les perspectives en matière de coopération entre les pays de la CCDAА en ce qui concerne l'électricité.

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

81. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a engagé, en 1988-1989, des activités de planification préalable dans plusieurs pays de la CCDAА. Ces activités sont brièvement décrites ci-après :

a) Le Bureau du Coordonnateur a entrepris une vaste gamme d'activités au Mozambique, notamment dans les domaines de la mobilisation de l'aide internationale et la diffusion de l'information, du renforcement de la coordination des secours, de l'appui aux activités prioritaires en matière de secours, et de la remise en état de l'infrastructure de façon à faciliter l'acheminement de l'aide;

/...

b) A la demande du Gouvernement du Lesotho, le Bureau du Coordonnateur a envoyé dans ce pays un consultant pour élaborer un document sur la planification préalable des catastrophes qui sera présenté aux donateurs lors de la table ronde qui se tiendra vers la fin de l'année. Ce document, qui fait état des besoins de formation, est actuellement soumis à l'examen du Gouvernement du Lesotho;

c) A la demande du Gouvernement malawien, le Bureau du Coordonnateur a pu organiser un atelier sur la planification préalable des catastrophes et les secours aux sinistrés qui s'est tenu au Malawi du 9 au 15 octobre 1988;

d) A la demande du Gouvernement tanzanien, le Bureau du Coordonnateur a élaboré un projet de programme pour un séminaire sur la planification préalable en cas de catastrophe avec la participation de tous les organismes intéressés des Nations Unies. Ce séminaire a été organisé à Arusha en avril 1989 à l'intention de tous les secrétaires principaux et agents de développement régional;

e) A la demande du Gouvernement zimbabwéen, le Bureau du Coordonnateur a élaboré un projet dans le domaine de la planification préalable des catastrophes. Ce projet consistait en un atelier sur la planification préalable et les secours en cas de catastrophe qui s'est tenu en février 1989.

Conseil mondial de l'alimentation

82. Dans le cadre des efforts visant à promouvoir l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, le Conseil mondial de l'alimentation a poursuivi ses échanges de vues sur la politique alimentaire avec les pays et organismes africains. Le Conseil a en particulier continué à promouvoir la proposition tendant à établir des programmes de formation à la gestion de la politique alimentaire en Afrique pour appuyer les stratégies alimentaires nationales et régionales.

83. Le Conseil a continué à appuyer la promotion d'une coopération accrue entre les pays en développement de la sous-région de la CCDAA et la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (dont huit des neuf pays membres de la CCDAA sont membres) dans les quatre domaines prioritaires ci-après, identifiés lors des consultations régionales et interrégionales tenues conjointement par le Conseil mondial de l'alimentation et le PNUD en 1987 : a) assistance à la production alimentaire; b) agro-industrie; c) coopération régionale dans le domaine des échanges commerciaux; d) renforcement des institutions.

84. A l'appui des activités de la CCDAA, l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde, qui a été lancée par le Conseil mondial de l'alimentation à sa quatorzième session ministérielle tenue à Nicosie en 1988 1/, constituera la base de la coopération entre le Conseil et la CCDAA. Le plan d'action proposé dans le rapport du Président du Conseil, approuvé à la quinzième session ministérielle tenue au Caire en mai 1989 2/, permettra d'améliorer considérablement la sécurité alimentaire dans la sous-région de la CCDAA et constituera un arrangement entre le Conseil mondial de l'alimentation et les pays membres de la CCDAA s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie alimentaire globale.

/...

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

85. La CNUCED poursuit sa coopération avec la CCDAA tant au niveau sous-régional que régional. Dans ce cadre, elle exécute des projets et entreprend des activités dans la région afin d'appuyer le programme d'action de la CCDAA :

a) Avec l'appui financier du PNUD, la CNUCED exécute un projet intéressant le transport de transit au profit de la Conférence. Ce projet a pour principal objectif de réduire la dépendance des pays membres de la CCDAA dont les importations et les exportations passent par l'Afrique du Sud. A cette fin, le projet met l'accent sur l'élimination des difficultés que connaissent les Etats membres de la CCDAA, en matière de transport de transit, l'amélioration des modes d'acheminement des marchandises, l'introduction de nouvelles méthodes de manutention et la mise en place d'un système informatique. Dans le cadre de ce projet, la CNUCED collabore très étroitement avec la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe en vue d'améliorer l'infrastructure des transports dans la région de la CCDAA tout en mettant l'accent sur la création de ports pour cargaison solide et le renforcement des comités de facilitation du commerce dans les Etats membres;

b) Pour appuyer les nouvelles orientations du Programme d'action de la CCDAA qui mettent l'accent sur le développement des secteurs productifs de l'économie nationale, la CNUCED participe aux efforts visant à améliorer les capacités techniques de la sous-région dans des domaines jugés primordiaux pour le développement des pays membres de la CCDAA. A cet égard, la CNUCED a organisé, en collaboration avec le Programme de coopération pour le développement de l'Ecole d'économie d'Helsinki et le Southern Africa Management Institute, un séminaire sur le transfert de technologie et les perspectives de développement des industries alimentaires à l'intention des pays de la Conférence, qui s'est tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 9 au 29 mars 1988;

c) Dans le domaine des échanges commerciaux, la CNUCED appuie les efforts faits par les pays membres de la CCDAA, tant par l'intermédiaire du SADCC Industry and Trade Co-ordination Office de Dar es-Salam que dans le cadre de son programme de coopération technique avec la Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, qui porte sur les questions d'ordre économique, commercial, monétaire et financier;

d) Dans le cadre de ses activités de coopération technique interrégionale et régionale, la CNUCED accorde une attention particulière aux besoins des pays membres de la CCDAA. A cet égard, un projet de système généralisé de préférences commerciales pour l'Afrique a été mis en place au Zimbabwe. En outre, avec le concours financier du Gouvernement suédois, un séminaire régional à l'intention des pays de la CCDAA a eu lieu en janvier 1988. Par ailleurs, des séminaires nationaux sont prévus dans chacun des neuf pays au cours de 1989;

e) Outre ces activités interrégionales et régionales, la CNUCED fournit une aide aux différents pays de la Conférence dans un certain nombre de domaines.

/...

Programme des Nations Unies pour l'environnement

86. Dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, dont le PNUÉ assure le secrétariat, les pays de la CCDAА ont pris des mesures visant à lutter contre la dégradation de l'environnement dans la sous-région.

87. En 1988, la CCDAА s'est vu confier la responsabilité de l'application du Plan d'action pour la gestion écologique du fleuve Zambèze en collaboration avec des pays nordiques donateurs.

88. Au niveau national, le PNUÉ a fourni une assistance technique sous forme de services de consultants aux pays de la sous-région en matière de gestion de l'environnement et pour l'élaboration de projets de développement écologique, notamment en ce qui concerne la lutte contre la désertification. En outre, le PNUÉ a aidé des responsables des pays de la CCDAА à participer à des réunions, ateliers et conférences sur la gestion de l'environnement.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

89. Le Centre a redoublé d'efforts pour aider les gouvernements des pays membres de la CCDAА à améliorer les établissements humains, dans le cadre de la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000. Les contacts se sont multipliés avec les centres de liaison nationaux d'Habitat afin de leur fournir des informations sur les méthodes à appliquer pour la formulation de stratégies relatives au logement. En collaboration avec les Gouvernements des Pays-Bas et de la Norvège, le Centre a organisé à l'intention des pays d'Afrique australe un séminaire sur le rôle de la femme dans la planification, le développement et la gestion des établissements humains.

90. Dans le cadre du programme de coopération technique du Centre, 14 projets dont le budget s'élève à 9 799 791 dollars des Etats-Unis au total étaient exécutés en 1988, au Botswana, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. Sept autres projets de coopération technique d'un budget total de 4 358 480 dollars, en faveur du Botswana, du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe ont été également élaborés en consultation avec les gouvernements intéressés et seront exécutés dès que les fonds seront disponibles.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

91. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des pays membres de la CCDAА, participent aux programmes de développement et de survie de l'enfant. Cette approche, qui a, de tout temps, été approuvée par la CCDAА, a été réaffirmée récemment à la Réunion consultative annuelle de la Conférence tenue à Luanda en février 1989.

92. Ces dernières années, l'UNICEF s'est de plus en plus intéressé à la détérioration de la situation des enfants en Afrique australe, conséquence de la politique de déstabilisation économique, d'apartheid et de guerre appliquée dans la

/...

sous-région par l'Afrique du Sud. Une étude consacrée aux enfants dans les Etats de première ligne réalisée à la demande de l'UNICEF en 1987 et mise à jour au début de 1989 pour y incorporer une section sur la Namibie, explique, documents à l'appui, les effets directs et indirects qu'ont ces facteurs sur la vie des enfants. On estime à 147 000 le nombre d'enfants morts en 1988, au Mozambique et en Angola seulement, des suites de la guerre. Dans le cadre de son mandat de plaider en faveur des enfants, l'UNICEF continue à suivre la situation des enfants dans la sous-région afin d'attirer l'attention du monde sur leur condition. L'UNICEF apporte une assistance à chacun des pays membres de la CCDA, en consultation avec le gouvernement intéressé, pour résoudre les problèmes prioritaires auxquels sont confrontés les enfants et les femmes. A la réunion de Luanda, l'UNICEF s'est joint aux autres organismes des Nations Unies pour préconiser fermement que des dispositions soient prises pour s'assurer que le rôle des femmes dans les programmes de développement, et notamment dans les projets de la CCDA, soit reconnu et renforcé. L'UNICEF a également souligné combien il importait de satisfaire les besoins de survie et de développement de l'enfant et quelles étaient les possibilités d'engager une action dans le contexte de guerre, de déstabilisation et de pauvreté qui caractérise l'Afrique australe.

93. En 1988, l'assistance fournie aux pays membres de la CCDA par l'UNICEF, d'une valeur d'environ 58 607 000 dollars des Etats-Unis, a été financée par la masse commune des ressources et par des fonds supplémentaires obtenus auprès d'autres donateurs. Outre cette aide, de nombreux donateurs ont fait d'importants dons en nature, par l'intermédiaire de l'UNICEF, en faveur de programmes d'urgence et d'autres programmes dans les pays membres de la CCDA. Parmi les plus importants, on peut citer l'aide alimentaire supplémentaire accordée à l'Angola, les médicaments de première nécessité livrés au Mozambique ainsi que des secours et des articles de survie fournis à l'Angola et au Mozambique. Les dons en nature accordés au seul Mozambique en 1988 ont été estimés à 8,6 millions de dollars des Etats-Unis.

94. L'appui de l'UNICEF a été axé sur la survie et le développement de l'enfant, la vaccination, les programmes de soins de santé primaires, la sécurité alimentaire des ménages, la nutrition et les programmes d'urgence et de relèvement dans les pays membres de la CCDA les plus touchés par les actes de déstabilisation et la guerre.

Programme des Nations Unies pour le développement

95. Le PNUD a continué de fournir à la CCDA, dans le cadre de son programme régional pour l'Afrique, une assistance au titre des projets suivants :

a) Transports de transit et appui au secteur des transports en Afrique australe, la contribution du PNUD s'élevant à 3 645 016 dollars des Etats-Unis. Cette nouvelle phase complète l'appui fourni durant le troisième cycle (1982-1986) au projet relatif aux transports de transit, pour la réalisation duquel le PNUD avait alloué 4 385 470 dollars au total. Les objectifs de ce projet sont les suivants : accroître le volume du trafic à travers les pays membres de la CCDA; réduire le coût du transport et améliorer la gestion et l'efficacité des opérations de transport des marchandises des Etats sans littoral et des Etats côtiers; créer

/...

une base de données économiques sur l'état des couloirs de transit; et former le personnel qui participe aux opérations de transport et de transit et à la gestion dans ce domaine;

b) Formation du personnel dans le secteur du pétrole. Le PNUD a alloué 1 457 341 dollars des Etats-Unis (1987-1989) à l'appui des activités du Centre de formation dans le domaine pétrolier du Sumbe (Angola). Ce montant s'ajoute à celui (718 237 dollars) fourni par le PNUD pendant la période du troisième cycle (1984-1986);

c) Dans le secteur minier, le PNUD a approuvé une allocation de ressources d'un montant total de 848 000 dollars des Etats-Unis pour la réalisation d'études de marché sur les produits de la dépression de Sua (Botswana), la prospection de gisements de bauxite et le traitement du minerai, la réalisation d'études de faisabilité concernant la création d'industries des métaux réfractaires et le traitement de la chaux;

d) Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le PNUD a fourni 991 251 dollars des Etats-Unis à titre d'assistance pour la création d'un programme de sécurité alimentaire à l'échelon sous-régional et l'ouverture d'un centre de surveillance de la sécheresse à Harare, ainsi que pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant un réseau d'amélioration de la culture du maïs et du blé;

e) Dans le sous-secteur de l'élevage, le PNUD a continué de fournir une assistance pour la formation de personnel de niveau intermédiaire aux techniques de la lutte contre la trypanosomiase des animaux. Une allocation de ressources additionnelle de 400 000 dollars des Etats-Unis a déjà été approuvée;

f) Etant donné que les pays membres de la CCDA estiment que l'enseignement de la science et de la technique est un élément crucial dans le processus de développement économique, le PNUD a accordé une aide initiale de 150 000 dollars des Etats-Unis pour l'élaboration de manuels et de matériel didactique destinés aux écoles normales.

96. Jusqu'ici, une allocation totale de 7,5 millions de dollars a été approuvée pour les projets régionaux en cours de la CCDA pour la période allant de 1987 à avril 1989.

97. Deux projets, l'un concernant la vaccination contre la trypanosomiase de la côte est et l'autre l'amélioration des races locales de bovins, caprins et ovins, font actuellement l'objet d'un examen attentif. Provisoirement, des ressources d'un montant de 1,2 million de dollars ont été allouées pour les deux projets. On s'attend à ce qu'elles soient approuvées le moment venu.

98. Enfin, six des neuf pays membres de la CCDA, également membres de la Zone d'échanges préférentiels pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, bénéficient de l'assistance du PNUD, d'un montant de 10 millions de dollars, approuvée pour les projets régionaux dans les domaines de la facilitation des échanges et de la production, du développement industriel, de la coordination de l'aide et de la mobilisation des ressources. Par ailleurs, tous les pays membres de la CCDA

bénéficieront du projet régional. récemment approuvé pour un montant de 2,2 millions de dollars, concernant le renforcement de la capacité de gestion de l'Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

Programme alimentaire mondial

99. La politique du Programme alimentaire mondial (PAM) en matière d'achats de denrées alimentaires aux pays en développement a été très profitable à la sous-région de l'Afrique australe (qu'il s'agisse des pays exportateurs ou des pays bénéficiaires). Cela a stimulé les échanges Sud-Sud, ce qui est conforme aux objectifs et aux priorités du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. En 1988, par exemple, des achats de céréales alimentaires, évalués à 22,4 millions de dollars, ont été faits au Zimbabwe, en sus des achats faits en 1987, dont la valeur avait atteint 12 millions de dollars.

100. Le PAM a également engagé des ressources pour des projets relatifs à la protection de l'environnement. Bien que les objectifs touchant la nutrition et le bien-être conservent leur importance dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines, les projets appuyés par le PAM et destinés aux groupes vulnérables et aux enfants d'âge scolaire sont conçus selon des approches novatrices.

101. Outre qu'il fournit une assistance aux projets de développement, le PAM continue de jouer un rôle de premier plan dans la fourniture d'une aide alimentaire aux personnes déplacées et aux victimes de catastrophes naturelles ainsi que dans l'assistance fournie aux pays de la région pour surmonter les goulets d'étranglement logistiques. Près de 800 000 réfugiés en Angola, au Botswana, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe, ainsi que plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du Mozambique continuent de recevoir une aide alimentaire du PAM.

102. Les efforts entrepris pour résoudre bon nombre des problèmes que connaissent les pays de la CCDAА sont entravés par l'insuffisance de l'infrastructure en matière de transports et de communications, elle-même extrêmement compliquée par les relations avec l'Afrique du Sud. Les voies de communication qui donnent aux Etats sans littoral accès à la mer par l'intermédiaire des ports mozambicains, par exemple, sont pratiquement indispensables à leur survie. Le PAM appuie le programme de réaménagement des installations portuaires de Beira et de Maputo ainsi que le projet, d'une valeur d'un million de dollars, qui vise à améliorer et à rendre plus sûr le chemin de fer reliant Beira au Zimbabwe, projet dans le cadre duquel des approvisionnements en vivres sont assurés aux ouvriers du port de Beira et aux cheminots qui travaillent le long du corridor de Beira, ainsi qu'aux ouvriers du port de Maputo.

103. Pour l'ensemble de la région de la CCDAА, l'assistance du PAM s'élève au total à 300 millions de dollars des Etats-Unis.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

104. La présence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans les pays membres de la CCDAA, où il a des délégations bien établies, a continué de faciliter ses activités de protection et d'assistance en faveur des réfugiés et des rapatriés dans ces pays.

105. Au niveau régional, le renforcement de l'appui international afin de traiter de manière globale la situation critique des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées a abouti à la convocation de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, tenue à Oslo en août 1988. Cette conférence, qui avait été convoquée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a été approuvée par le Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et saluée par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/106 du 7 décembre 1987. Le HCR a coopéré activement avec l'OUA et les pays membres de la CCDAA aux préparatifs de la Conférence, et notamment à l'élaboration de la documentation dans les domaines des relations publiques et de l'information relative à la Conférence; il a par ailleurs apporté une contribution importante sous forme de ressources financières, matérielles et humaines.

106. En outre, au cours de la période considérée, le HCR a entrepris les activités de suivi ci-après :

a) Capacité d'intervention en cas d'urgence. En étroite coopération avec les autres organismes des Nations Unies, des efforts considérables ont été entrepris et des progrès réalisés dans l'amélioration de la capacité d'intervention en cas d'urgence au niveau national et les plans en cas d'imprévus pour les afflux massifs de réfugiés ou de rapatriés dans la région de l'Afrique australe. Le HCR a également contribué à l'élaboration de plans nationaux en prévision de catastrophes - qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme - pour les pays de la sous-région;

b) S'agissant de solutions durables au problème des réfugiés et des rapatriés, le Haut Commissariat, outre qu'il a poursuivi ses programmes en cours, s'est efforcé de mobiliser les ressources nécessaires, voire des ressources additionnelles, pour répondre aux besoins en matière de récupération et de développement dans le cadre des programmes en faveur des réfugiés et des rapatriés.

2. Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail

107. La coopération entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les pays membres de la CCDAA a essentiellement consisté en des services consultatifs techniques fournis à la demande des gouvernements dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de la formation à la gestion, de la réadaptation professionnelle, de l'éducation des travailleurs, des travailleurs migrants, de l'hôtellerie et du tourisme, des coopératives et des travaux publics spéciaux. Au total, l'OIT a maintenant 45 projets en cours et une vingtaine de projets dans la filière dans les pays membres de la CCDAA.

108. L'équipe pour la promotion de l'emploi en Afrique australe de l'OIT, postée à Lusaka, a fourni de plus en plus de services aux Etats membres de la CCDAA dans les domaines de la promotion de l'emploi, du perfectionnement de la main-d'oeuvre et de la planification dans différents secteurs de l'économie, notamment dans le secteur non structuré et le secteur rural non agricole.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

109. La FAO était représentée aux conférences annuelles de la CCDAA tenues en 1988 à Arusha et en 1989 à Luanda. En mai 1988, une réunion a été organisée à Arusha avec les coordonnateurs de secteur de la CCDAA pour l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles afin de permettre des consultations directes en ce qui concerne les questions touchant au développement et à l'exécution des activités prévues dans le cadre des projets conjoints FAO/CCDAA.

110. En réponse à des demandes de la CCDAA, le Directeur général de la FAO a accepté de financer les projets de la CCDAA indiqués ci-après au moyen des ressources de son programme de coopération technique :

- a) Formation à l'élaboration de projets et de programmes dans les domaines de la sylviculture, de la pêche et de la faune et de la flore sauvages;
- b) Mission de formulation pour la phase II du système d'alerte rapide de la CCDAA en matière de sécurité alimentaire;
- c) Séminaire de formation sur l'utilisation intégrée des ressources de la faune et de la flore sauvages;
- d) Etude régionale sur l'utilisation de la faune et de la flore sauvages;
- e) Appui au Groupe de coordination technique en matière de sylviculture de la CCDAA.

111. En mai 1989, la FAO a participé à l'élaboration et à l'exécution d'environ 25 projets de la CCDAA financés par des fonds d'affectation spéciale, par le PNUD et par le Programme de coopération technique de la FAO. La contribution totale des donateurs à ces projets atteint presque 50 millions de dollars.

112. Le système d'alerte rapide de la CCDAA en matière de sécurité alimentaire a été examiné vers la fin de 1988. La mission d'étude tripartite CCDAA/FAO/DANIDA a recommandé la poursuite de ce programme pendant une nouvelle période de cinq années à compter de juin 1990.

113. Le Centre de formation régional pour les techniciens de niveau intermédiaire chargés de la lutte contre la trypanosomiase animale a été évalué au début de 1989 par une mission conjointe FAO/PNUD/CCDAA, qui a recommandé le prolongement pendant deux années supplémentaires de l'appui des donateurs.

114. Une mission conjointe FAO/PNUD/Pays-Bas/CCDAA a eu lieu en mai et juin 1989 pour mettre au point un descriptif de projet concernant un projet régional quinquennal de vaccination contre la trypanosomiase de la côte est, qui serait financé par le PNUD.

115. La FAO partage les inquiétudes de la CCDAA face à la dégradation de l'environnement et a offert son appui à la stratégie de la CCDAA relative aux ressources naturelles et à l'environnement, dans le contexte des activités ci-après qui sont menées par la FAO : a) le Plan d'action forestier tropical; b) la protection de l'environnement aquatique; c) l'élaboration d'une stratégie de conservation des sols pour l'Afrique, qui doit notamment contenir une orientation pour les stratégies et les politiques nationales; d) la mise au point de procédures d'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets sur le terrain; et e) l'évaluation des sources d'énergie rurales et la planification et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables pour la mise en valeur agricole et rurale.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

116. L'Unesco exécute actuellement des projets opérationnels en Angola, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. Un projet concernant la mise au point de manuels et de matériel didactique pour les écoles normales dans les pays membres de la CCDAA va bientôt être lancé. Sa phase préparatoire coûtera 150 000 dollars des Etats-Unis.

117. Pour renforcer sa coopération avec les pays membres de la CCDAA, l'Unesco a établi à Harare un bureau sous-régional pour l'éducation en Afrique australe et un bureau sous-régional pour les communications en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Elle a également affecté un représentant de l'Unesco pour l'Afrique australe à Lusaka.

Organisation de l'aviation civile internationale

118. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a continué de coopérer avec la CCDAA afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités internationales relatives au fonctionnement sûr, régulier, économique et efficace des services de transport aérien en Afrique australe.

119. L'OACI a participé aux conférences annuelles de 1988 et de 1989 de la CCDAA et prend part régulièrement aux réunions des directeurs des compagnies aériennes nationales et d'aviation civile convoquées par le Comité des transports et des communications de la CCDAA.

120. Dans le domaine de l'assistance technique, l'OACI a fourni à chacun des Etats membres de la CCDAA des services d'experts en matière technique et de gestion pour les aider à identifier, mettre au point et exécuter des projets. Il existe à l'heure actuelle des projets de pays en cours ou prévus qui doivent être bientôt exécutés dans tous les pays.

Organisation mondiale de la santé

121. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), son bureau régional pour l'Afrique et ses représentants dans les pays visés ont continué d'apporter leur appui au réaménagement et à l'extension des infrastructures sanitaires ainsi qu'à la création de mécanismes propres à faire face aux situations d'urgence. L'accent a porté spécialement sur les services de santé nécessaires aux réfugiés et aux populations en transit par suite de la déstabilisation créée par l'Afrique du Sud.

122. Le programme relatif à la capacité d'intervention en cas d'urgence de l'OMS met l'accent sur la promotion et le renforcement de cette capacité, notamment afin de réagir à temps et de manière appropriée en cas d'urgence. Ce programme a été exécuté en collaboration avec les Etats membres de la CCDAA, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. En 1988, un centre régional d'intervention en cas d'urgence a été créé à Addis-Abeba, ce qui représente une nouveauté importante dans la promotion de telles activités. La plupart des activités de formation et d'éducation pour l'Afrique se feront par l'intermédiaire de ce centre, ce qui offre des possibilités élargies aux membres de la CCDAA.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

123. La BIRD continue d'appuyer les objectifs de la CCDAA au moyen de l'assistance au développement qu'elle fournit aux différents pays membres pour des projets ayant un rang élevé sur la liste de priorités de la Conférence. Particulièrement importants pour les buts de développement de la CCDAA sont la reconstruction et le développement futur du corridor de Beira, projet pour lequel la Banque fournit actuellement son assistance. Pour l'essentiel, l'aide de la Banque a été octroyée aux pays membres de la CCDAA sous forme de prêts à décaissement rapide et de crédit d'appui à la reconversion économique, aux réformes d'orientation et aux programmes de remise en état destinés à renforcer leur économie et à les rendre autonomes. En 1988, la Banque mondiale (BIRD et IDA) a engagé environ 350 millions de dollars pour des projets de développement dans les domaines prioritaires de l'agriculture, de l'éducation, du développement urbain, des transports et de l'énergie.

124. D'autres mesures d'appui comprennent un programme de travail économique par secteur pour les divers pays membres de la CCDAA, de vastes études visant à identifier les investissements régionaux rentables, et davantage d'assistance technique pour aider à renforcer les capacités de la CCDAA au niveau des institutions et des ressources humaines. C'est ainsi que la Banque collabore étroitement avec la Commission des transports et communications de l'Afrique australe, le Groupe technique et administratif du secteur de l'énergie et le Groupe technique et administratif de la sécurité alimentaire de la CCDAA.

125. La Société financière internationale (SFI) continue de renforcer ses services destinés au développement du secteur privé en Afrique. Les initiatives de la SFI comprennent le Service de promotion et de développement des investissements en Afrique, qui fournit une assistance technique aux petites et moyennes entreprises, et la Compagnie africaine des services de gestion, chargée d'identifier des cadres supérieurs qualifiés qui travailleront avec des sociétés africaines, aideront à la formation de cadres locaux et fourniront des services d'appui à ces sociétés. Au cours de l'exercice fiscal 1988, la SFI a investi plus de 36 millions de dollars dans les entreprises de développement d'Etats membres de la CCDAA.

Fonds monétaire international

126. Le FMI a continué de fournir une assistance financière et technique aux pays membres de la CCDAA. Ses principales activités en 1988-1989 peuvent se résumer comme suit :

a) En juillet 1988, le Malawi est devenu le premier membre du Fonds à utiliser la nouvelle Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). L'accord conclu au titre de cette facilité pour une période de trois ans porte sur un total de 55,8 millions de DTS (droits de tirage spéciaux). A la fin de mars 1989, le crédit dont disposait encore le Malawi était de 83,3 millions de DTS;

b) Le 20 mars 1989, le Fonds a approuvé le troisième accord annuel au titre de la Facilité d'ajustement structurel pour un montant équivalent à 8,24 millions de DTS. Le débours total au titre de la Facilité d'ajustement structurel pour la période allant de mai 1988 à avril 1989 s'est monté à 12,2 millions de DTS. Pendant l'exercice qui s'est terminé en avril 1989, le Fonds a fourni au Mozambique une assistance technique en affectant deux membres d'un groupe de conseillers du Département des banques centrales du Fonds à la Banque du Mozambique et un conseiller financier au Ministère des finances;

c) En 1988, le Lesotho a reçu, en vertu du premier accord annuel du Fonds au titre de la Facilité d'ajustement structurel, un prêt se montant à 3,02 millions de droits de tirage spéciaux. Le Fonds a également fourni au Lesotho les services de deux experts spécialistes des banques centrales.

Union postale universelle

127. Depuis 1988, l'Union postale universelle (UPU) a participé aux réunions et conférences organisées par la CCDA, au cours desquelles des consultations ont eu lieu entre l'UPU et la Commission des transports et des communications de l'Afrique australe sur les meilleurs moyens de contribuer au développement des services postaux des pays membres de la CCDA, ainsi que sur les mesures de coordination requises pour établir des échanges d'informations et pour trouver des fonds aux fins du financement de projets postaux.

128. Les administrations postales de certains pays industrialisés membres de l'UPU ont des liens de coopération directs avec les pays membres de la CCDA. Il convient également de noter que les pays membres de la CCDA bénéficient d'activités d'assistance technique organisées directement en leur faveur par l'UPU tout en participant aussi à d'autres activités régionales ou interrégionales.

Union internationale des télécommunications

129. L'Union internationale des télécommunications (UIT) participe activement à l'amélioration du réseau de télécommunications régionales de la CCDA en contribuant à l'expansion, à la modernisation et à un entretien efficace des installations de télécommunications. L'accent a été mis sur la recherche d'une interconnexion intégrale entre les réseaux nationaux et sur la nécessité de faire passer par l'Afrique du Sud le trafic de transit régional de télécommunications, ce qui est conforme aux objectifs de la CCDA.

130. En vertu de l'accord de coopération conclu avec la CCDA et l'Agence canadienne de développement international, un conseiller de l'UIT attaché au Service technique de la CCDA depuis mars 1987 continue de fournir régulièrement avis et conseils techniques pour la conception et l'exécution de programmes régionaux de télécommunications. Par l'intermédiaire de ce conseiller, l'UIT peut

également apporter son appui en vue de la réalisation des objectifs régionaux dans le secteur et faire bénéficier la CCDAA d'une assistance technique dérivée de deux projets régionaux PNUD/UIT concernant le Réseau de télécommunications panafricain (PANAFTEL) qui ont trait à l'exploitation d'un réseau à l'échelle du continent ainsi qu'à l'extension, l'entretien et la remise en état d'un tel réseau.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

131. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a coopéré avec les Etats membres de la CCDAA sur une base régionale dans le cadre de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ORAPI), dont le siège se trouve à Harare, et, sur une base bilatérale, organisé plusieurs séminaires, réunions et stages de formation à l'intention des Etats de la sous-région.

Fonds international de développement agricole

132. Pour l'essentiel, la stratégie du FIDA dans la région a visé à restaurer la capacité de production des petites propriétés, à renforcer les institutions, en particulier les structures de participation au niveau local, et à soutenir les petites entreprises privées. A cette fin, les prêts du FIDA combinent la fourniture d'intrants agricoles et une aide aux institutions rurales dans le but d'obtenir une recherche agronomique efficace et des services de vulgarisation, de crédit, de formation et de commercialisation appropriés. Pour les pays membres de la CCDAA qui n'ont pas de littoral, on a cherché tout particulièrement à assurer la livraison des intrants agricoles en temps opportun.

133. Outre l'assistance qu'il fournit à la CCDAA au titre de son programme ordinaire, le FIDA aide également la région dans le cadre de son programme spécial en faveur des pays d'Afrique subsaharienne victimes de la sécheresse et de la désertification, qui est devenu entièrement opérationnel en mai 1986, un objectif de ce programme spécial étant de recueillir un total de 300 millions de dollars. Le programme spécial porte essentiellement sur le développement des cultures traditionnelles, les projets d'aménagement hydraulique à petite échelle, l'agrosylviculture, la conservation des sols et le soutien aux réformes institutionnelles et d'orientation. Sept des neuf pays membres de la CCDAA en sont bénéficiaires.

134. En 1988, le FIDA a approuvé un nouveau prêt de 7,73 millions de dollars des Etats-Unis au titre de son programme spécial en faveur des pays d'Afrique subsaharienne pour appuyer le programme de conservation des sols et des eaux et d'agrosylviculture au Lesotho. Ce projet représente un effort novateur pour aider le Lesotho à faire face à son problème chronique d'érosion des sols et de dégradation de l'environnement. A la fin de 1988, le FIDA avait financé 18 projets dans des pays membres de la CCDAA au titre de son programme ordinaire et de son programme spécial pour les pays d'Afrique subsaharienne pour un coût total de 354 millions de dollars des Etats-Unis, dont 194 millions étaient engagés par le FIDA. Le solde (160 millions de dollars) est fourni par le biais d'arrangements de cofinancement avec d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que par des contributions de gouvernements bénéficiaires. L'engagement financier des Etats

membres de la CCDAA se monte à 21 % de l'engagement total du FIDA destiné aux pays d'Afrique subsaharienne.

135. Le FIDA a également contribué à répondre aux besoins de développement de la région au moyen de ses missions spéciales de programmation. La première mission spéciale de programmation régionale du FIDA était destinée à la région de la CCDAA. Cette région a été choisie parce qu'on a estimé qu'elle méritait une attention particulière pour ce qui concerne la famille et la sécurité alimentaire nationale et régionale. On a également estimé que les femmes et les ménages dirigés par des femmes jouaient un rôle important du point de vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire de la famille. Les pays membres de la CCDAA ont également bénéficié du programme de formation en matière de gestion agricole pour l'Afrique lancé par le FIDA.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

136. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a coopéré avec la CCDAA pour l'organisation de la réunion sous-régionale de suivi sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique, réunion qui s'est tenue à Harare du 31 octobre au 4 novembre 1988.

137. La valeur totale des projets de coopération technique exécutés par l'ONUDI dans la sous-région de la CCDAA a atteint environ 5 130 000 dollars pour 90 projets en 1987, 4 740 000 dollars en 1988 et 2 380 000 dollars pour le premier trimestre de 1989. L'ONUDI s'est également attachée à mobiliser des ressources supplémentaires pour ouvrir de nouveaux domaines de coopération technique dans la sous-région. C'est ainsi qu'elle a reçu une annonce de contribution de 1,1 million de dollars pour la création d'un centre régional chargé de mettre à l'essai dans l'environnement et de tropicaliser le matériel de télécommunications destiné à la sous-région de la CCDAA. Le programme de coopération technique susmentionné a été complété par une grande variété d'activités d'appui menées par l'ONUDI et ayant trait, en particulier, au système de consultations, à des études et activités de recherche industrielle, à la mise au point et au transfert de technologie, et à la promotion des investissements.

Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 19 (A/43/19), partie I.

2/ Voir le rapport du Conseil mondial de l'alimentation sur les travaux de sa quinzième session (à paraître), Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 19 (A/44/19).
